

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2025

Date de la convocation :
03 Février 2025

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 14

EFFECTIF VOTANT : 11

L'an deux mille vingt cinq, le dix février à 18h30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

Etaient présents : Christophe BOUTHORS ; Daniel FORRIERES ; David HEGO ; Antoine HERMAN ; Mickaël LANCEL ; Jose-Manuel LERICHE ; Céline MARELLI ; Véronique MEYER ; Sabrina MERY, Roseline HODIN, Francine SEDENT

Etaient absents : Damien BARDOUX ; Raphaël CANTA, Vincent WIART

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

Objet de la délibération : information au conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties – DPU

Numéro de la délibération : 2025-02

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 13 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Non exercice du Droit de Préemption
DIA reçue le 13 Janvier 2025 de Maitre HERVOIS Cyril
Propriétaire : Les petits frères des pauvres
Parcelles : Section A 436
32 rue Jules Guesde
- Non exercice du Droit de Préemption
DIA reçue le 29 Janvier 2025 de Maitre CARLIER Guénohé
Propriétaires : JACQUEMART Cynthia - FONTAINE Geoffrey
Parcelles : Section B 395
12 rue Jean Moulin

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

